

Recherches sociographiques



Diane PAYMENT, *Batoche (1870-1910)*

Denys Delage

Volume 25, Number 3, 1984

Immigrants

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056124ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056124ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Delage, D. (1984). Review of [Diane PAYMENT, *Batoche (1870-1910)*]. *Recherches sociographiques*, 25(3), 486–487. <https://doi.org/10.7202/056124ar>

c'est-à-dire la capacité de la forêt de se régénérer et de repousser, pourrait être comblée d'ici trente ans. (*Québec-Science*, avril 1981.) Or la question qui s'est posée dans l'Est du Québec se pose aussi à la grandeur du Québec: il faut mettre un frein à la surexploitation de la forêt par les grandes compagnies. Et il faut reboiser aussi, et vite et mieux qu'actuellement. Qui produira les plants? qui reboisera? Les grandes compagnies forestières responsables du désastre et qui profiteraient de ce « nouveau marché » pour exploiter les régions et sortir les profits? Ou plutôt les communautés régionales, organisées en coopératives de développement, pour que la forêt devienne pour elles un véritable outil de développement et d'autonomie? C'est la meilleure façon d'assurer l'avenir de ces communautés. D'autant plus que la forêt est considérée, par plusieurs spécialistes mondiaux, comme la matière première de l'avenir, le bois étant une excellente source d'énergie et de protéine.

Jean-Pierre DUPUIS

Diane PAYMENT, *Batoche (1870-1910)*, Saint-Boniface, Les éditions du Blé, 1983, 157p.

Batoche, c'est le site du deuxième soulèvement des Métis, celui de 1885, qui conduisit à la pendaison de Riel. Le village était le chef-lieu de la colonie de Saint-Laurent où, à partir de 1871, des Métis vinrent s'établir de manière permanente. Ils y étaient environ 1 500 en 1882. Le livre de Diane Payment nous dresse le portrait de cette communauté pour ensuite présenter et expliquer la stratégie métisse.

Comme on le sait, la communauté métisse est née du commerce des fourrures. Au contact de deux cultures, les descendants de coureurs de bois et d'Amérindiennes ont constitué un groupe charnière, indispensable à ce commerce. Le Métis n'est généralement ni trappeur ni commis des postes, mais plutôt frétteur, c'est-à-dire entrepreneur de transport des marchandises vers les postes du Nord d'où il rapporte la fourrure. Sa culture tient de sa double origine: pratique de l'agriculture de subsistance sur une base familiale, complémentaire du frétage et de la chasse. Parfaitement adaptée à l'économie de la fourrure, la communauté métisse fait place, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, non seulement aux transformations de cette économie (les bateaux à vapeur sur la Saskatchewan concurrencent les charrettes à bœufs) mais surtout au recul de cette économie devant le chemin de fer et la colonisation. Diane Payment démontre comment, malgré ces transformations radicales, les Métis ont su s'adapter au changement en produisant leurs entrepreneurs, et surtout en se consacrant davantage à l'agriculture. Certes ils ne le firent pas autant que l'aurait souhaité le clergé catholique qui voulait les « civiliser », c'est-à-dire réduire ces « gens [trop] libres » en habitants parfaitement sédentarisés des paroisses du Québec. À ceux qui n'étaient pas tout à fait des « Blancs », il ne suffisait donc pas d'être de bons fidèles. Le Traité numéro 3 de 1873 n'avait-il pas d'ailleurs reconnu que les Métis qui ne prenaient pas de terre étaient, comme les Amérindiens, admissibles aux traités? Ce principe selon lequel les droits autochtones pouvaient être reconnus dans la mesure où le territoire était cédé pour faire place aux colons blancs était réitéré au cours des pourparlers en vue du traité numéro 6; l'Acte du Manitoba reconnut le droit du premier occupant aux Métis en leur réservant 1.4 million d'acres de terres. Malgré ces précédents, l'*Indian Act* fédéral de 1876 n'accorda un statut particulier qu'aux seuls « Indiens », à l'exclusion des Métis. Ainsi, selon les circonstances, les Métis revendiqueront des terres, au nom des droits aborigènes, ou encore (plus fréquemment) à titre de premiers colons. À cet égard, les Métis avaient le défaut d'avoir existé avant la bureaucratie fédérale. Leurs terres, qu'ils avaient découpées selon la vieille façon canadienne en longs rubans étroits le long des rivières et dont la propriété reposait sur la tradition plutôt que sur l'écrit, ne correspondaient pas au découpage utilisé par les arpenteurs du fédéral (système rectangulaire en *townships* avec actes notariés).

À ceux qui prétendraient encore que les Métis représentaient une société archaïque condamnée par le progrès, Diane Payment démontre qu'au contraire, cette société chercha à s'adapter à la nouvelle conjoncture économique et s'intéressa à l'obtention de titres sur des terres,

mais ne put y parvenir à cause de la politique fédérale visant à disloquer cette communauté par trop autonome. Excellente monographie, ce livre surmonte les embûches de l'histoire locale parce qu'il nous décrit bien un village tout en le rattachant à l'ensemble dans lequel il s'inscrit, l'histoire des Métis. C'est donc un ouvrage à lire, pour le centième anniversaire de la révolte des Métis, en 1985.

Denys DELAGE

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Brian YOUNG, *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, Montréal, Boréal Express, 1982, 241p. (« Histoire et sociétés ».)

Entreprendre une étude sur George-Étienne Cartier aujourd'hui constitue un véritable défi. Le personnage est entré dans la légende. Sa statue orne les villes de Québec et d'Ottawa. Montréal lui a érigé un monument grandiose. On ne compte plus les rues, ponts, édifices, routes et entreprises de toutes sortes qui redisent son nom. De nombreuses études, en français et en anglais, quelques-unes récentes, lui ont été consacrées. Jusqu'ici, Cartier a eu la faveur des historiens, qui ont adopté à son égard un ton sympathique.

Loin de se dire : tout a été dit, je viens trop tard, Brian Young reprend le dossier Cartier. Il étudie spécialement le côté bourgeois du personnage. Il le voit à travers ses origines familiales, sa vie professionnelle et sa carrière de politicien ou d'homme d'État. Analyse serrée et appuyée sur des documents de première main, dont plusieurs n'avaient pas encore été exploités. La recherche conduit à un démaquillage des portraits complaisants qui ont été présentés jusqu'ici.

Cartier évolue toute sa vie dans des milieux bourgeois : famille, collège, vie professionnelle, activités d'homme d'affaires, carrière politique. Il adopte la mentalité et le comportement bourgeois. Il mène une vie aisée, quasi fastueuse, enrichi qu'il était par sa double carrière de *corporation lawyer* et d'homme d'affaires. Avocat, il s'oriente vers la défense des entreprises bien nanties, comme le Grand Tronc. Il siège aux conseils de plusieurs entreprises. Il retire aussi des revenus importants de ses immeubles et de ses placements. Il est lié à la bourgeoisie d'affaires dont il partage les vues. Il répond aux aspirations de celle-ci par les grandes mesures législatives qu'il met en œuvre : réforme du droit, abolition du régime seigneurial, établissement d'un système d'éducation général, développement des moyens de transport, en particulier des chemins de fer, et finalement, participation décisive à la création d'un vaste marché pour les hommes d'affaires par l'instauration de la Confédération.

Non seulement Cartier servait la bourgeoisie, qui était principalement anglophone, mais il faisait montre d'une anglophilie très prononcée : il adorait vivre en Angleterre, il était entiché de son titre de baronet. Il fut très attentif aux demandes de garanties présentées par les anglophones du Québec lors de l'établissement de la Confédération.

D'autre part, l'éthique politique et professionnelle de Cartier était assez lâche. Sa vie politique durant, il fut en conflit d'intérêt quasi permanent. Avocat du Grand Tronc pendant une vingtaine d'années, c'est lui qui, en tant que ministre, voire premier ministre, défendait les lois destinées à procurer des avantages aux investisseurs de la société. Il était en même temps président du comité des chemins de fer. Il en vint même à utiliser son poste de ministre pour faire prévaloir les intérêts du Grand Tronc aux dépens d'autres entreprises ferroviaires et même aux dépens de certaines régions du Québec. À l'occasion, il passait outre à la procédure judiciaire normale pour faire intervenir un collègue du cabinet au profit de ses clients. Sa pratique politique baignait dans le patronage. Ses campagnes électorales dégénéraient souvent en foires d'empioigne. Voilà des faits sur